

vivent ensemble à garder la même réserve entre elles, à éviter toute distinction extérieure entre les communicants et les non-communicants; enfin surtout la prédication nette des véritables règles de l'Église sur la communion quotidienne."

(J. Lintelo, S. J.)



La Réforme du Bréviaire ⁽¹⁾



Dès le XVII^e siècle, Raoul de Rivo — et je renvoie avec plaisir à l'excellente monographie que Dom Mohlberg vient de lui consacrer (Louvain 1911), — Raoul de Rivo, qui était un fervent de Rome (il avait visité Rome en 1381), avait été conquis à la beauté et à l'autorité de l'office romain ancien, que lui révélait les vieux livres liturgiques. Il comparait cet office romain du temps de Charlemagne et d'Amalaire au Bréviaire romain d'Innocent III, qui n'en était que le *compendium*, ce Bréviaire de la Curie popularisé dans toute la Chrétienté latine par les Frères Mineurs. Il le comparait surtout à ce qu'était devenu, un siècle et demi après Innocent III, ce Bréviaire, alourdi et déformé maintenant par la multiplication des fêtes sanctorales à neuf leçons et par les offices à côté. Raoul de Rivo avait compris d'une vue que Dom Mohlberg qualifie quelque part de géniale, que l'office romain, dans son dessin essentiel, primitif, est une sorte de basilique dont l'office du temps serait la grande nef : il fallait dégager cet admirable nef et y ramener le chœur constamment retenu par le sanctoral dans les petites chapelles qui s'étaient successivement et sans ordre construites sur les flancs et dans les collatéraux.

Raoul de Rivo demandait une restauration. Il demandait qu'on revînt au principe ancien — notez bien ceci, — que le psautier doit être récité intégralement en une semaine. Telle était la règle de l'office romain ancien, qui attribuait les psaumes 1-108 aux nocturnes, les psaumes 109-150 aux heures diurnes. Raoul insistait avec énergie sur la vieille règle romaine fondamentale : Chaque semaine tout le psautier. "Seule, dit-il, l'observance de cette règle permettra aux prêtres de se pénétrer de la piété des psaumes."

Mais ce retour à la tradition n'est possible qu'autant qu'on réduira le nombre excessif des fêtes sanctorales à neuf leçons et

(1) Nous donnons ici une étude, due à la plume compétente de Mgr Batiffol, qui intéressera beaucoup nos lecteurs.